

**RAPPORT N° 00/4-29  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REHABILITATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LES BADAMIERS / MOUFIA**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

La vétusté et les dysfonctionnements du dispositif d'assainissement des eaux usées de l'Ecole Elémentaire Les Badamiers nécessitent sa réfection complète.

Suite à la définition des besoins, les travaux à réaliser comprendront :

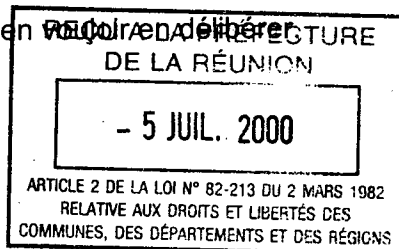
- l'exécution de fouilles en tranchée et la pose de canalisations de collecte des eaux usées de diamètre 200 mm sur 160 ml et de diamètre 160 mm sur 75 ml et de refoulement de diamètre 80 mm sur 30 ml ;
- la réfection d'une station de refoulement ;
- la mise en place de dispositifs de protection (clapet anti-retour, bac à graisse, clôture).

Le coût de cette intervention étant estimé à 420 000,00 F TTC et compte tenu des autres projets d'extension et de renouvellement de réseau d'eaux usées déjà engagés au titre du Budget 2000, leur réalisation nécessite l'engagement d'une procédure d'appel d'offres (crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2000, Chapitre 23 / Article 23.13). Le financement est prévu à hauteur de 70 % par la Région et 15 % par le Conseil Général.

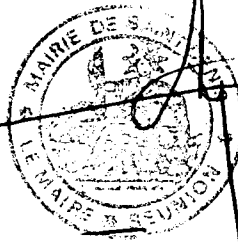
L'exécution de ces travaux étant nécessaires à l'amélioration des conditions de salubrité de l'Ecole Les Badamiers et de la zone de Moufia située à l'aval du site concerné, je vous demande, par conséquent :

1. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 296 et suivants du CMP),
  - enveloppe budgétaire : Budget 2000 - GDPB 0219,
  - les crédits définis seront inscrits au Chapitre 23 / Article 23.13,
2. d'approuver le projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées de l'Ecole Elémentaire Les Badamiers / Moufia ;
3. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
4. d'autoriser la signature du marché par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir agréer,



Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 00/4-29**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 23 juin 2000**

**OBJET**

**REHABILITATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LES BADAMIERS / MOUFIA**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-29 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marie Monique ORPHE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées de l'Ecole Elémentaire Les Badamiers / Moufia.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 296 et suivants du CMP),
- enveloppe budgétaire : Budget 2000 - GDPB 0219,
- les crédits définis seront inscrits au Chapitre 23 / Article 23.13.

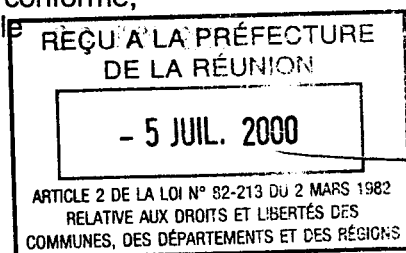
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le



Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND

